



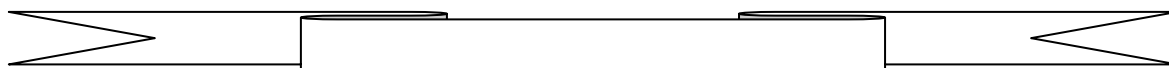
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION COMMISSION D'APPEL

Réunion du 24 mars 2026

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission d'Appel de la D.N.C.G.. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par Notifoot.



RACING CLUB ROUBAIX (Régional 1) : Retrait de trois points au classement 2025/2026 de l'équipe première.

DECISION :
- **Confirme.**

U.S. DU PAYS DE SAINT OMER (Régional 1) : Retrait de trois points au classement 2025/2026 de l'équipe première.

DECISION :
- **Infirmes et retrait de 1 point au classement 2025/2026 de l'équipe première.**

U.S. LAON (Régional 1) : Retrait de trois points au classement 2025/2026 de l'équipe première.

DECISION :
- **Infirmes et retrait de 2 points au classement 2025/2026 de l'équipe première.**

U.S. TOURQUENNOISE (Régional 1) : Retrait de trois points au classement 2025/2026 de l'équipe première.

DECISION :
- **Infirmes.**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62